



N° 20-15
ATTRIBUTION MARCHÉ
FOURNITURE DE COLONNES D'APPORT
VOLONTAIRE POUR LES DÉCHETS
RECYCLABLES ET LES ORDURES MÉNAGÈRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT,
Le bureau dûment convoqué le 09 avril
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 15.04.2020
Sous la présence de Monsieur JOURDAIN

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

PRESENTS :

Monsieur JOURDAIN Jean-Pierre
Madame BIDARD Pascale
Monsieur BERNARD Marc
Monsieur BOSCH Jean-Marie
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur LOVET Jean-Pierre

Il est exposé :

A la suite du marché de services, relatif à la fourniture de PAV, la commission d'appels d'offre s'est réunie le 15/04/2020 à 14h30.

La commission a attribué le lot 1 du marché à la société SULO pour un montant annuel estimé à : 103 282.02 € TTC.

La commission a attribué le lot 2 du marché à la société ASTECH pour un montant annuel estimé à : 450 732 € TTC

La commission a attribué le lot 3 du marché à la société UTPM pour un montant annuel estimé à : 22 824.00 TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le bureau a adopté la présente délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 15/04/2020

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président.

